
FERMER LES YEUX, BOUCHER LES OREILLES, SANS CONDITIONS

Mohamed Smaïn

On parle en Algérie de la nécessité de résolution du conflit qui secoue l'Algérie. Quelles sont selon vous la nature et les origines de ce conflit ?

Le monopole du parti unique et les abus qu'il entraîne avec la perversion de la vie politique, sociale et économique et ses retombées sur la qualité des rapports entre gouvernants et gouvernés, le sentiment général de frustration qu'éprouve la population face aux abus et privilèges de la « nomenklatura » ont constitué les ingrédients qui ont contribué à l'embrasement d'une situation faite d'aberrations et de mépris.

Il est important de clarifier certains concepts. Que signifie pour vous la notion de réconciliation nationale ? La voyez-vous comme un processus, un résultat final ou les deux à la fois ? Quels sont les critères qui permettent de distinguer un vrai processus de réconciliation d'un faux ?

Un vrai processus de réconciliation, c'est le respect de l'être humain, une justice équitable, un abri, du pain, une santé assurée, un emploi, la paix, etc. etc. Sans cela tout est faux.

D'après vous, qu'évoque la notion de « réconciliation nationale » pour le citoyen algérien ?

Il n'a rien compris pour le moment.

Que peut évoquer la « réconciliation nationale » dans l'esprit des tenants du pouvoir algérien ?

La réconciliation dans l'esprit des tenants du pouvoir c'est une victoire. Ils bénéficient de l'impunité du fait de leur prééminence au sein du pouvoir, qui les absout de tous les crimes.

Que peut signifier la « réconciliation nationale » pour ceux et celles qui ont payé un lourd tribut suite au putsch de 1992 et à la répression qui

s'en est suivie, et qui revendiquent le droit à la vérité et la justice ?

C'est aux victimes de poser la question. Cela est très intéressant ; ils sont dans leur droit le plus absolu de connaître la vérité.

Pourquoi, selon vous, certaines organisations dont les membres s'estiment victimes de ce qu'ils appellent « la violence islamiste » s'opposent à la « réconciliation nationale » ? Considérez-vous que cette frange de la population constitue la majorité des victimes du conflit algérien ? Ne pensez-vous pas qu'elles devraient s'allier dans leur quête de vérité et de justice avec d'autres organisations qui poursuivent les mêmes buts ?

Violence islamiste ou celle du pouvoir, la victime est la même. Ce n'est pas un problème de nombre. Dans le procès de Papon en France sur des millions de victimes déportées, quatorze personnes ont porté plainte. Un procès a eu lieu. Moi je pense qu'il faut laisser le choix aux victimes de dire leur dernier mot, je ne crois pas que les buts soient les mêmes. Une victime qui revendique ses droits et une personne qui fait de la politique c'est un monde différent.

Bouteflika, la classe politique et les médias algériens parlent de « réconciliation nationale » en termes de loi sur l'amnistie générale (instrument légal) et de référendum pour la légitimer (instrument politique). La même démarche a été adoptée pour l'adite « concorde civile ». Ces deux instruments, légal et politique, peuvent-ils à votre avis conduire à une véritable réconciliation nationale ? Pourquoi (justifier vos affirmations) ? Sinon quelles autres mesures politiques devraient, selon vous, accompagner la loi d'amnistie générale pour rendre crédible la démarche de réconciliation nationale ?

Légitimer l'amnistie par un référendum c'est consumer les victimes, personne n'a le droit de pardonner à la place des autres ni de condamner sa victime à l'oubli. L'amnistie pour les criminels

de tous bords a nourri un sentiment d'injustice chez les victimes. Pour rendre crédible la démarche de réconciliation ou d'amnistie, je pense qu'il faut dialoguer avec les victimes.

Depuis l'indépendance, mais particulièrement durant la décennie dernière, une partie de l'opposition a dénoncé la mainmise des militaires sur l'Etat, sur la gouvernance du pays, sur la société et sur les richesses nationales comme cause principale de tous les dysfonctionnements et de l'impasse nationale. Or, depuis la seconde ré-élection de Bouteflika et la démission du général Mohamed Lamari, on observe un recul de ce discours. Ce recul reflète-t-il un changement réel dans la nature du régime ? Sinon, peut-il y avoir dans ces conditions une véritable réconciliation nationale ?

Les conditions politiques et juridiques ne sont pas réunies en Algérie pour déloger les militaires dans un pays révolutionnaire. Avant tout démocratiser le pays, savoir revendiquer son droit sans porter préjudice à autrui. Mohamed Lamari a joué sa carte avec Bouteflika ; il a perdu. Une véritable réconciliation nationale c'est d'abord un Etat de droit.

Abordons maintenant le volet légal de la démarche de réconciliation nationale. Que veut dire pour vous amnistie générale ?

Ma réponse est : Fermer les yeux et boucher les oreilles, sans condition.

Comment distinguez-vous entre l'amnistie et la grâce ?

L'amnistie politique c'est de l'hypocrisie. La grâce relève de la compétence du Président de la République à l'égard d'un condamné reconnu coupable par la justice.

Il est d'usage dans les processus de réconciliation récents qu'une panoplie d'instruments soient conjugués : excuses officielles, commission de vérité, procès publics, réparations, amnistie, etc. Or dans notre pays l'amnistie générale est présentée comme la panacée. Pensez-vous que l'on puisse faire la paix en Algérie en occultant les devoirs de justice et de vérité, partiellement pris en charge par les autres instruments ?

Il faut d'abord donner de la crédibilité à la commission de vérité par la présence parmi ses

membres de personnes concernées par la tragédie, de militants nationalistes, de gens qui inspirent confiance.

Différentes formes d'amnistie ont été appliquées dans les situations de conflit au plan international. Dans certains cas, l'amnistie a été partielle dans le sens où certains crimes contre l'humanité ont été exclus de son champ d'application. Dans d'autres situations, l'amnistie a été conditionnée par la reconnaissance publique des crimes (par exemple en Afrique du Sud). En Algérie, il semble qu'on ait affaire à une amnistie générale inconditionnelle. Qu'en pensez-vous ?

Une amnistie générale inconditionnelle est un autre crime contre l'humanité. Je suis pour l'exemple d'Afrique du Sud. Mandela ce n'est pas Bouteflika, et c'est ça le problème.

Quels sont, selon vous, les arguments pour et contre l'amnistie générale ?

Il faut assumer ses responsabilités, avoir le courage d'affronter la vérité et demander pardon. Tout simplement préserver l'avenir contre le silence, le fait de tourner la page sans la lire. L'Algérie n'est pas à sa première tragédie (révoltes du FFS en 1963, du colonel Moh Oul Hadj à la fin 1963, du capitaine Bouanani en 1964, Chaabani en juin 1964, coup d'Etat de 1965, révolte du colonel Zbiri en 1967). A travers ces révoltes et ces rebellions armées des centaines de morts et d'exécutions sommaires. Réconciliation et impunité, et on recommence.

L'amnistie est un acte par lequel le pouvoir amnistiant efface les crimes sur un plan légal. Ceci présuppose l'indépendance et l'innocence du pouvoir amnistiant vis-à-vis des crimes amnistiés, à défaut de quoi il s'agirait d'une auto-amnistie. Craignez-vous que ce qui se prépare en Algérie ne soit en fait qu'une auto-amnistie ?

Elle est plus bénéfique pour le pouvoir que pour les groupes armés. D'ailleurs qui sont ces groupes armés ? Les tenants du pouvoir ont peur de dire la vérité. Avec plus de 10 000 enlevés, 200 000 tués, les grands massacres (Bentalha, Beni-Messous, Ramka, etc.) ce n'est pas facile. Quel que soit l'habillage dont on a voulu parer la violence du pouvoir, elle est criminelle.

La communauté internationale s'oppose à l'amnistie qui consacrerait l'impunité dans divers conflits. Pensez-vous que cette communauté aura la même attitude dans le cas algérien ?

Le cas algérien fait partie des autres cas du reste du monde. L'Algérie a signé et ratifié des traités ; elle doit respecter ses engagements internationaux, notamment la Déclaration universelle des droits de l'homme, le Pacte international relatif aux droits civils et politiques, le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels. Elle doit tenir ses engagements. Le crime contre l'humanité est un crime universel. La justice internationale en marche permet de juger les tortionnaires impunis dans leurs pays.

Quelles sont selon vous les conditions qui rendraient crédible un référendum sur la réconciliation nationale, que ce soit au niveau de la question posée aux citoyens, ou le climat politique (état d'urgence) dans lequel il se prépare et il se tient ?

D'abord la levée de l'état d'urgence et la réforme judiciaire pour mettre fin à une justice qui obéit aux orientations et aux instructions du pouvoir, une justice qui déclare coupables des innocents. Et également la liberté d'expression : accepter toute pensée non conforme à l'idéologie du pouvoir. Bref, un Etat de droit qui s'oppose au droit de l'Etat.

On voit depuis quelques années des parlements d'Amérique latine révoquer leurs lois d'auto-amnistie pour répondre aux besoins de justice qui n'ont cessé d'être revendiqués durant des décennies par les victimes des répressions des régimes militaires. De tels développements vous semblent-ils envisageables en Algérie ? Si oui sous quelles formes ?

Ils sont envisageables en Algérie. Il n'est pas aisé de se pencher sur l'histoire immédiate, de disséquer des faits graves dont les acteurs ou les auteurs dirigent encore le pays et ont toujours de l'influence ou de l'autorité. Mais avec le temps, ils sont envisageables.